

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Arkéa Obligations Echéance 2026 (I)

Code ISIN : FR001400GBI7

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

www.arkea-am.com. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 01/01/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Fonds Commun de Placements (FCP)

soumis au droit français.

Classification Obligations et/ou titres de créances libellés en euros.

Durée : La date de création du produit est le 06/06/2023, sa durée d'existence est de 3 ans. Ce produit a une date d'échéance à 3 années soit le 15/12/2026. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Sur sa durée de placement recommandée, le fonds cherchera à obtenir une performance de 3,48 % annualisés (calibrés en tenant compte des hypothèses de défaut et des coûts de couverture) nets de frais. Le FCP sera essentiellement exposé à des titres «Investment Grade». Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. L'attention du porteur de parts est portée sur le fait :

- qu'il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue ;
- que ces conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants) auront pour conséquence de venir diminuer la performance du fonds, et que l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Cet objectif est basé sur les anticipations de la Société de gestion et sur une détention des parts jusqu'à l'échéance du fonds. Il ne s'agit en aucun cas d'une promesse de rendement ni de performance du fonds qui ne présente aucune garantie et dont le porteur est exposé à un risque de perte en capital.

Cette stratégie d'investissement ne requiert pas d'indicateur de référence. A la date d'échéance du 15 décembre 2026, le FCP optera soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour la dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPCVM après agrément de l'AMF, les porteurs seront informés préalablement de la décision prise conformément à la réglementation en vigueur.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds est géré de manière discrétionnaire et sélectionne ses investissements en intégrant simultanément des critères financiers et des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Un premier filtre de conformité ESG est appliqué qui permet d'exclure les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et qui sont impliquées dans les armements controversés. Cette étape exclut également les entreprises les plus impliquées dans le secteur du charbon, des énergies fossiles non conventionnelles et du tabac. Le fonds applique une sélectivité selon la qualité ESG des émetteurs à travers une approche de type «Best in class», consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. L'application du filtre de conformité ESG et de l'approche Best in class permet d'exclure au moins 20% des valeurs de l'univers d'investissement. Il est précisé que l'univers d'investissement de départ s'entend comme étant celui des émetteurs composant l'indice LBEATREU. Cet indice est fourni par BLOOMBERG qui représente l'ensemble des émetteurs investment grade de dettes à taux fixe émises en euro.

S'agissant de l'approche financière, le processus d'investissement comprend les étapes suivantes :

- Pendant la période d'investissement initiale du 6 juin 2023 au 6 décembre 2023

Pendant cette période d'investissement initiale, le FCP pourra être investi jusqu'à 100 % de son actif net, en titres de créance (à court et moyen terme), en instruments du marché monétaire d'émetteurs privés ou publics et assimilés (à taux fixe, variable ou révisable, libellés en euros) appartenant à la zone OCDE. L'exposition du FCP en titres souverains ne sera pas supérieure à 70% de l'actif net.

Le fonds pourra être également investi jusqu'à 100% maximum de son actif net, en parts ou actions d'OPC de classification «monétaires», «monétaires court terme» ou «obligations et autres titres de créances libellés en euro» dans le respect des exigences du label français ISR. Les OPC sélectionnés seront des OPC de sociétés de gestion externes et/ou des OPC de la gamme de Arkea Asset Management ou d'une société liée.

La période d'investissement initiale est comprise entre le 6 juin 2023 au 6 décembre 2023 inclus. Cette période pourra être renouvelée pour une nouvelle durée de six mois à la discrétion de la société de gestion.

- Après la fin de la période d'investissement initiale et jusqu'à l'échéance du 15 décembre 2026

Pour atteindre son objectif de gestion, le gérant investit de façon discrétionnaire jusqu'à 100% de son actif net en titres de créances et instruments du marché monétaires d'émetteurs privés ou publics et assimilés (à taux fixe, variable ou révisable, libellés en euros) appartenant à la zone OCDE. L'exposition du FCP en titres souverains ne sera pas supérieure à 70% de l'actif net. Le FCP pourra investir au maximum à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPC de classification : «monétaires», «monétaires court terme» ou «obligations et autres titres de créances libellés en euro». Les OPC sélectionnés seront des OPC de sociétés de gestion externes et/ou des OPC de la gamme de Arkea Asset Management ou d'une société liée. La maturité moyenne du portefeuille se situera entre le 15 septembre 2026 et le 15 décembre 2026.

- A compter du 15 septembre 2026 et jusqu'à la date d'échéance du 15 décembre 2026 :

Afin de faciliter l'opération de liquidation à l'échéance, le FCP pourra être investi jusqu'en totalité de son actif net en instruments du marché monétaire et/ou en OPC monétaires. Le FCP sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire répondant à des critères ESG. L'exposition du FCP en titres souverains ne sera pas supérieure à 70% de l'actif net.

Ensuite, à partir du 15 septembre 2026 et en prévision de la date d'échéance du 15 décembre 2026, le FCP pourra être investi jusqu'à 100% de son actif net, en instruments du marché monétaire. Pendant la période d'investissement initiale jusqu'au 6 décembre 2023, le FCP pourra investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPC de classification : «monétaires», «monétaires court terme» ou «obligations et autres titres de créances libellés en euro», dans le respect des exigences du label français ISR.

Ensuite, FCP pourra investir jusqu'à 10 % maximum de son actif en parts ou actions d'OPC de classification : «monétaires», «monétaires court terme» ou «obligations et autres titres de créances libellés en euro», dans le respect des exigences du label français ISR pour la période du 6 décembre 2023 au 15 septembre 2026. A partir du 15 septembre 2026 et en prévision de la date d'échéance du 15 décembre 2026, le FCP pourra être investi jusqu'à 100 % en parts ou actions d'OPC de classification :

«monétaire», «monétaire court terme» ou «obligations et autres titres de créances libellés en euro», dans le respect des exigences du label français ISR. Les OPC sélectionnés seront des OPC de sociétés de gestion externes et/ou des OPC de la gamme d'Arkéa Asset Management ou d'une société liée. Le fonds bénéficie du Label ISR. Les OPC sélectionnés seront des OPC de sociétés de gestion externes et/ou des OPC de la gamme d'Arkéa Asset Management ou d'une société liée.

Indicateur de référence : Néant. Aucun indicateur financier n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance du FCP.

Investisseurs de détail visés : Ce fonds s'adresse à tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques. Les parts de ce Fonds ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou pour le compte ou au bénéfice d'une «U.S. person», selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S».

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. La Société de Gestion pourra mettre en place un mécanisme de plafonnement des rachats («gates») permettant d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excèdent un certain niveau. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus du FCP.

Les demandes de souscriptions et rachats sont centralisés jusqu'au 6 décembre 2023 avant 12h30 par l'établissement en charge de la centralisation. Aucune souscription ne pourra être reçue et prise en compte à compter du 6 décembre 2023 après 12h30. Les demandes de souscriptions et rachats parvenant à l'établissement en charge de la centralisation avant 12h30 sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée et calculée sur les cours de clôture du jour de la session de collecte. La valeur liquidative est déterminée le 1er jour ouvré suivant. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de sa valorisation.

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : la valeur liquidative des parts du fonds est publiée sur le site www.arkea-am.com ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1234567

Risque le plus faibleRisque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la date d'échéance du 15/12/2026. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie (avant échéance/avant la fin de la période recommandée), et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : risque de liquidité, risque lié au marché, risque lié au remboursement des parts du Produit, risque lié à l'engagement sur des instruments financiers à terme. Risque de liquidité : Il représente la baisse de prix que le fonds devrait potentiellement accepter afin de pouvoir vendre certains actifs sur lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10d ernières années.Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 906 €	8 225 €
	Rendement annuel moyen	-10,94%	-6,30%
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 906 €	8 866 €
	Rendement annuel moyen	-10,94%	-3,93%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 079 €	10 230 €
	Rendement annuel moyen	0,79%	0,76%
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 635 €	10 438 €
	Rendement annuel moyen	6,35%	1,44%

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre distributeur ou liés à l'enveloppe d'investissement. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 03/2020 et de 03/2023. Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 01/2019 et de 01/2022. Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre Entre le mois de 12/2014 et de 12/2017. Il n'est pas conseillé de sortir ce produit avant la fin de la période de détention recommandée (soit le 15/12/2026). Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires. Il n'est pas facile de sortir de ce produit.

QUE SE PASSE-T-IL SI ARKEA ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Coûts totaux	82 €	252 €
Incidence des coûts annuels**	0,82%	0,83% chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 EUR sont investis.

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,59% avant déduction des coûts et de 0,76% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	40 €
Coûts de transaction	0,42% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	42 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

* Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 3 ans

Les désinvestissements avant la fin de la période de détention recommandée sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (3 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il existe des frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

Conformément à l'instruction AMF DOC-2017-05, il est rappelé qu'en cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPC à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur l'OPC.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" ou en cliquant [sur ce lien](#)

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les cinq dernières années.

Le Produit intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d'investissement (article 8) au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement Disclosure » ou « SFDR »). Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion www.arkea-am.com.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

La responsabilité d'Arkéa Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit. Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation> ou par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2025

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

Arkéa Asset Management SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital social de 3 027 160 euros. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON
Siren 438 414 377 R.C.S. Brest. Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 01-036 – TVA : FR 64 438 414 377